

## AVIS PUBLIC

---

### ENTRÉES EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 8 juillet 2025, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

**AO-692** intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)* ». L'objet de ce règlement vise à permettre les abris à vélo et les serres pour l'agriculture urbaine non utilisées à des fins commerciales dans les zones PB, autoriser les cafés-terrasses lorsque reliés à une épicerie, un commerce de catégorie V ou IX, en plus de permettre l'aménagement d'infrastructures souterraines de rétention et de gestion des eaux pluviales dans les marges.

**AO-693** intitulé : « *Règlement de zonage (1177), le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), le Règlement concernant la protection des arbres (1168), le Règlement sur les permis et inspections (AO-561) et le Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)* ». L'objet de ce règlement vise à ajouter des dispositions en lien à la transition écologique, l'adaptation du cadre bâti face aux risques d'inondations et retirer certains irritants réglementaires.

Montréal, ce 16 septembre 2025

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate